



## STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1896

Montant total des salaires	Salaire moyen		<i>Observations</i>
	par an	par journée	
Fr. 23,808,490 "	Fr. 849 52	Fr. 2 87	
41,816,095 "	991 91	3 32	
16,912,431 "	997 43	3 35	
30,063,795 "	1,014 "	3 37	
2,383,685 "	933 68	3 19	
679,568 "	936 04	3 47	
15,664,064 "	963 51	3 23	298.1 journées par an.
12,097,389 "	941 50	3 17	296.9 id. id.
9,186,144 "	930 "	3 12	297.7 id. id.
2,585,957 "	894 "	3 08	289.3 id. id.
1,671,077 "	959 "	3 26	294.5 id. id.

société propriétaire.

## OPÉRATION

## RECETTE

DÉSIGNATION DES CAISSES.	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subventions des provinces
Caisse de Mons . . . . .	"	( <sup>1</sup> ) 730,791 02	11,384 53	2,466
— Charleroi . . . . .	"	627,241 35	13,635 31	2,086
— Centre . . . . .	211,405 42	211,405 41	7,235 52	1,448
— Liège . . . . .	"	607,613 58	( <sup>2</sup> ) 11,460 89	"
— Namur . . . . .	"	36,045 88	982 "	550
— Luxembourg . . . . .	5,096 76	5,096 76	210 43	113
Totaux . . . . .	216,502 18	2,218,194 "	44,908 68	6,663

(<sup>1</sup>) Dont fr. 16,536.43 de subventions extraordinaires en vertu de l'article 8 des statuts.

(<sup>2</sup>) Subside de l'exercice 1895 encaissé seulement en 1896.

## DÉPENSES

DÉSIGNATION des CAISSES.	Pensions.	Secours.	Autres dépenses	Frais d'admini- stration
Caisse de Mons. . . . .	723,732 30	"	"	14,020 7
— Charleroi . . . . .	421,237 69	265,387 85	"	14,284 8
— Centre . . . . .	457,273 50	( <sup>2</sup> ) 4,363 20	"	4,214 0
— Liège . . . . .	260,376 "	410,610 32	"	8,713 0
— Namur . . . . .	30,529 "	26,585 "	"	2,462 3
— Luxembourg . . . . .	8,921 90	150 "	"	484 9
Totaux. . . . .	1,902,070 39	707,096 37	"	44,180 0

(<sup>1</sup>) En dehors des charges des caisses, certaines sociétés minières du pays interviennent pour l'instruction professionnelle des ouvriers et pour l'instruction de l'enfance. Le compte rendu de la Caisse du Couchant de Mons renseigne une somme de fr. 49,100 comme ayant été affectée à l'instruction des enfants d'ouvriers, à des établissements hospitaliers, à des distributions de charbon aux ouvriers et en un subside à une société de secours.

## ES CAISSES.

(FRANCS).

		Caisses particulières de secours.			Total général.
Autres recettes.	Total.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Total.	
116,056 93	860,698 48	"	379,820 61	379,820 61	1,240,519 09
44,939 78	687,902 44	"	646,828 "	646,628 "	1,334,530 44
44,605 54	476,099 89	76,265 11	76,265 12	152,530 23	629,680 12
74,624 96	693,699 43	185,538 "	492,064 "	677,602 "	1,371,301 43
9,094 95	46,672 83	"	30,408 52	30,408 52	77,081 35
874 75	11,391 70	7,263 09	2,476 39	9,739 48	21,046 43
90,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86

(FRANCS).

Totales des Caisses communes.	Caisses particulières de secours.	Total général.	Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1897 des Caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 1897 de ces Caisses.
37,753 09	379,820 61 <sup>(1)</sup>	1,117,573 70	2,942,670 94	723,238 96
00,910 39	646,628 "	1,347,538 39	1,344,757 87	663,512 "
65,850 78	147,465 48 <sup>(3)</sup>	613,316 26	1,514,451 07	467,391 60
79,699 39	685,624 "	1,365,323 39	2,151,882 24	672,588 "
59,576 35	30,408 52	89,984 87	255,154 93	56,620 "
9,556 85	8,581 83	18,137 78	28,121 61	9,491 60
53,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16

Gratifications à des veuves remariées.

Non compris les dépenses pour le service médical.

**§ 1. — Renseignements statistiques.**

De même que nous l'avons fait précédemment, nous avons réuni dans le premier des tableaux précédents, les nombres des exploitations associées, d'ouvriers occupés dans ces établissements et des journées de travail qu'ils y ont faites en 1896, ainsi que les salaires globaux, annuels et journaliers qui s'y rapportent.

L'examen de ces chiffres démontre que, par rapport à 1895, le nombre total des ouvriers a augmenté de 981 unités et celui des journées de 368,338, c'est-à-dire dans une proportion relativement plus forte, puisque le nombre moyen de jours de travail s'est élevé de 296.9 à 298.1.

Le salaire annuel moyen a été de fr. 22,01, et le salaire journalier de fr. 0.06 supérieur à celui de l'année précédente.

Les conditions relativement satisfaisantes de l'industrie charbonnière pendant l'année 1896, constatées par la statistique, ont eu pour conséquence une amélioration nouvelle de la situation des ouvriers mineurs déjà signalée l'année précédente. Cette amélioration s'est accrue en 1896 d'une façon plus marquée encore que pendant les trois années antérieures; elle dépasse même les résultats favorables de 1892.

**§ 2. — Recettes et dépenses des caisses communes de prévoyance.**

Grâce à l'augmentation générale des salaires, les recettes des caisses communes se sont élevées en 1896 à fr. 2,776,464,77, dépassant ainsi de fr. 46,961,15 celles de 1895. Quant aux dépenses, leur chiffre a atteint fr. 2,653,346,85 et est de fr. 88,456,79 supérieur à celui de 1895. Néanmoins le total des recettes excède encore celui des dépenses de fr. 123,117,92, ce qui a porté à fr. 8,237,038,66 le montant global de l'avoir des caisses au 1<sup>er</sup> janvier 1897.

En 1896 comme en 1895, nous nous trouvons en présence d'une progression de dépenses atteignant à peu près le double de l'augmentation des recettes et ce, bien que ces dernières, à la faveur de salaires de plus en plus élevés, se maintiennent à un niveau particulièrement favorable. Aussi l'avoir des caisses n'a-t-il augmenté, par rapport à l'année précédente, que dans une proportion beaucoup moindre que les années antérieures.

Son rapport aux charges totales qui en 1895, était de 3.25 à 1, n'était plus à la fin de 1896, que de 3.18 à 1.

En 3 ans, il a diminué de 6,5 p. c.

Examinant pour chacune des caisses quel est actuellement ce rapport, et le comparant à ce qu'il était les années précédentes, nous constatons que, la caisse de Mons exceptée, sa diminution est partout marquée; que la caisse de Namur, dont la situation à cet égard était jadis la plus florissante, marche de plus en plus au déficit, et que la caisse de Charleroi est celle dont la situation est le moins stable.

C'est ce qu'indique le tableau ci-après :

	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Mons. . . fr.	4.08	4.18	4.07	4.07
Charleroi . .	2.37	2.18	2.12	2.03
Centre . . .	3.63	3.44	3.36	3.24
Liège. . . .	3.37	3.66	3.30	3.20
Namur . . . .	5.60	5.25	4.96	4.51
Luxembourg .	3.06	3.01	3.10	2.96
Moyenne fr.	3.40	3.33	3.25	3.18

Dans le tableau suivant, nous avons renseigné, d'après l'usage, le résultat final des opérations de chacune de nos caisses communes.

DÉSIGNATION DES CAISSES.	MONTANT		DIFFÉRENCES	
	des recettes.	des dépenses.	en plus ou boni.	en moins ou déficit.
	Fr.	Fr	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	860,698 48	737,753 09	122,945 39	"
Charleroi. . . . .	687,902 44	700,910 39	"	13,007 95
Centre. . . . .	476,099 89	465,850 78	10,299 11	"
Liège . . . . .	693,699 43	679,699 39	14,000 04	"
Namur . . . . .	46,672 83	59,576 35	"	12,903 52
Luxembourg . . . . .	11,391 70	9,556 85	1,834 85	"
Totaux. . . . .	2,776,464 77	2,653,346 85	149,029 39	25,911 47
Différence en boni . . . . .	123,117 92		123,117 92	

Les caisses de Charleroi et de Namur ont encore clôturé leurs opérations en déficit. Le boni de la caisse de Mons est resté sensiblement constant, et relativement important, grâce au taux plus élevé de la subvention des exploitants ; celui de la caisse du Luxembourg a même quelque peu augmenté. Quant à ceux des caisses du Centre et de Liège, déjà inférieurs en 1895 à ceux de l'exercice antérieur, ils ont encore fortement diminué, l'accroissement des dépenses ayant été de beaucoup supérieur à celui des recettes.

La décomposition de ces dernières par caisse, par catégorie et par tête d'ouvrier des établissements affiliés nous est indiquée dans le tableau suivant qui fait ressortir nettement les différences qui existent entre les diverses caisses.

## Recettes par ouvrier (en francs).

DÉSIGNATION DES CAISSES.	CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE.						TOTAL 1895.
	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'Etat (1).	Subventions des provinces.	Autres recettes.	TOTAL.	
Mons . . . . .	"	26 10	0 41	0 09	4 14	30 71	30 59
Charleroi. . . . .	"	14 88	0 32	0 05	1 07	16 32	15 91
Centre. . . . .	12 47	12 47	0 43	0 09	2 63	28 09	27 66
Liège . . . . .	"	20 49	0 39	"	2 52	23 40	23 62
Namur . . . . .	"	14 12	0 38	0 22	3 56	18 28	18 30
Luxembourg . . . . .	7 02	7 02	0 29	0 16	1 20	15 69	15 22
Moyenne . . . . .	1 80	18 48	0 37	0 06	2 42	23 13	22 92
L'année précédente . . . . .	1 80	18 17	0 38	0 05	2 52	22 92	"

(1) La répartition du subside de l'État entre les diverses caisses a été faite, comme d'ordinaire, proportionnellement au nombre des ouvriers des établissements affiliés et au montant des charges de chacune d'elles.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, il ressort de ces chiffres qu'il y a eu accroissement de recettes par suite du relèvement des salaires, et que cet accroissement a été suffisant pour compenser et au delà la diminution constatée sur les recettes diverses.

Nous croyons utile de rapprocher de ces chiffres, d'après la même unité, le montant des charges de chaque caisse.



Au 31 décembre 1896, elles s'élevaient

pour la caisse de Mons . . .	à fr. 25,83
"    de Charleroi . . .	à fr. 15.74
"    du Centre . . .	à fr. 27.56
"    de Liège . . .	à fr. 22.68
"    de Namur . . .	à fr. 22.18
"    du Luxembourg	à fr. 13.07
	21.60
et pour l'ensemble	à fr. 21.60

Il résulte de ce qui précède, que si, pour l'ensemble des caisses communes, les recettes par tête d'ouvrier ont augmenté de fr. 0.21, les charges ont crû dans une plus forte proportion et que leur accroissement par rapport à l'année 1895, est de fr. 0.67.

Toutes les caisses y ont contribué à peu près dans la même mesure. Celles de Namur et de Luxembourg seules font exception, en renseignant par tête une charge beaucoup plus considérable qu'auparavant, ce qui est dû pour la première, à une diminution importante du nombre des ouvriers et pour la seconde à une augmentation relativement considérable des charges.

---

Dans le tableau qui va suivre figurent, d'après la nature des secours qu'elles reçoivent, le nombre des personnes pensionnées ou secourues par chacune des caisses communes, ainsi que le montant global des sommes allouées en pensions et secours. Nous en avons déduit, par caisse et par tête, les chiffres moyens des allocations accordées à chaque catégorie d'assistés.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES.	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES.						ENSEMBLE.
	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liège.	Namur.	Luxembourg.	
<i>1° Pensions viagères.</i>							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler . . . . .	1,398	485	958	809	48	39	3,7
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler . . . . .	1,133	672	335	611	93	16	2,8
c) Parents d'ouvriers morts par accident. . . . .	42	31	241	33	6	7	9
d) Ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,366	( <sup>1</sup> ) 1,602	827	( <sup>2</sup> ) 2,702	4	13	6,5
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	419	122	684	"	"	"	1,2
ENSEMBLE . . . . .	4,358	2,912	3,045	4,155	151	75	14,6
<i>2° Pensions temporaires.</i>							
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués . . . . .	1,072	927	10	351	42	12	2,4
<i>3° Secours.</i>							
g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant . . . . .	"	1,458	( <sup>3</sup> ) 15	28	143	3	1,0
ENSEMBLE . . . . .	5,430	5,297	3,070	4,534	336	90	18,1

(1) Dont 280 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme globale de fr. 27,465

(2) Dont 1,455 ouvriers infirmes au-dessous de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.

(3) Veuves remariées.

MONTANT DES PENSIONS ET DES SECOURS.							MOYENNE DES PENSIONS ET DES SECOURS PAR PERSONNE.						
Mons.	Charleroi.	Centre.	Liège.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liège.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
958 57	103,985 91	165,962 00	140,028 00	11,120 60	5,244 40	719,298 88	209	214	173	173	231	134	192
876 68	141,980 08	46,425 50	93,912 00	17,025 00	2,187 50	462,406 76	142	211	138	154	183	137	162
157 90	4,331 44	25,863 00	4,500 00	1,080 00	435 00	42,367 34	147	140	107	136	180	62	112
344 39	148,527 87	159,525 00	406,524 00	480 00	625 00	907,026 26	140	93	193	150	120	48	129
533 17	3,122 36	58,946 00	"	"	"	92,601 53	73	25	86	"	"	"	75
870 71	401,947 66	456,721 50	644,964 00	29,705 00	8,491 90	2,223,700 77	156	138	150	155	197	101	151
61 59	46,755 43	552 00	21,936 00	1,304 00	430 00	112,839 02	39	50	55	62	31	36	47
"	237,922 45	4,363 20	4,086 32	26,105 00	150 00	272,626 97	"	163	290	146	182	50	165
32 30	686,625 54	461,636 70	670,986 32	57,114 00	9,071 90	2,609,166 76	133	130	150	148	170	101	139

Sous réserve des observations que nous avons déjà présentées dans notre précédent rapport, nous constatons pour 1896, une nouvelle augmentation générale du nombre des personnes pensionnées et secourues. Elle se chiffre par 539 unités, dont 531 pensions viagères se répartissant comme suit :

- 150 à des ouvriers mutilés incapables de travail ;
- 313 à des ouvriers vieux et infirmes ;
- 93 à des veuves de vieux ouvriers ;

soit ensemble 556 personnes, dont il faut déduire par extinctions non remplacées :

- 10 pensions à des veuves d'ouvriers victimes d'accidents de travail, et
- 15 à des parents de la même catégorie d'ouvriers.

Le nombre des pensions temporaires est descendu de 2498 à 2414, et 92 personnes de plus qu'en 1895, ont reçu des secours extraordinaires.

Les augmentations précitées se constatent dans toutes les caisses, sauf à Namur où il y a une diminution du nombre des pensionnés (336 au lieu de 341). — Ce sont les caisses de Mons et du Centre qui accusent les plus fortes augmentations.

Les moyennes générales des taux des pensions et secours n'ont guère varié, ce qui n'a rien de surprenant, puisque les tarifs n'ont reçu aucune modification.

Nous consignons dans le tableau ci-après les chiffres globaux des augmentations et des diminutions du nombre de personnes secourues par chacune de nos caisses, ainsi que les variations très minimes des moyennes des pensions et secours.

CAISSES	Nombre d'ouvriers pensionnés ou secours.				Moyenne des pensions et des secours.				Nombre proportionnel des ouvriers pensionnés et secours en 1896 par rapport à celui des affiliés pendant la période de 1887-1896.
	1896	1895	En plus	En moins	1896	1895	En plus	En moins	
Mons. . . . .	5,430	5,211	219	"	Fr. 133	Fr. 133	"	"	% 19.8
Charleroi . . .	5,297	5,232	65	"	130	128	2	"	13.8
Centre . . . . .	3,070	2,927	143	"	150	150	"	"	19.1
Liège. . . . .	4,534	4,429	105	"	148	147	1	"	16.1
Namur . . . . .	336	341	"	5	170	161	9	"	12.5
Luxembourg . .	90	78	12	"	101	112	"	11	14.6
Sur l'ensemble	18,757	18,218	544	5	139	138	"	"	16.5

Comme nous l'avons déjà fait les années antérieures, nous avons séparé, dans le tableau qui va suivre, les secours accordés par les caisses communes à la suite d'accidents de travail, de ceux dont elles font bénéficier les ouvriers invalides et vieux et leurs veuves.

Ces renseignements empruntent à la prochaine discussion du projet de loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, un surcroît d'intérêt.

Ils nous montrent que les caisses, tout en augmentant sans cesse les allocations qu'elles affectent à secourir les victimes d'accidents, ne cessent de développer et d'accroître les secours accordés, par la plupart d'entre elles dans une très large mesure, aux ouvriers vieux et infirmes et à leurs veuves.

En deux ans, le nombre des personnes pensionnées de cette catégorie a passé de 6830 à 7745, soit une augmen-

tation de 915 ou près de 12 %. Quant aux sommes qui leur étaient allouées, elles ont augmenté de fr. 128.891,38.

Toutes les caisses ont contribué à ce mouvement, mais ce sont surtout celles de Mons et du Centre qui l'ont dans ces derniers temps, développé dans la plus large mesure; la caisse de Liège les avait, il est vrai, depuis longtemps devancé dans cette voie.

DÉSIGNATION DES SECOURS.	Mons. ( <sup>1</sup> )	Charleroi. ( <sup>2</sup> )	Centre. ( <sup>3</sup> )	Liège.	Namur.	Luxem- bourg. ( <sup>4</sup> )	ENSEMBLE.
Argent. . .	244,378 72	344,694 83	147,465 48	406,351	15,185 59	3,328 53	1,161,404 15
Médicaments	12,338 31	98,651 45	"	163,479	5,780 63	"	280,249 34
Charbon et divers.	32,269 93	61,394 96	"	22,132	1,999 20	"	117,796 09
Médecins . .	90,833 65	141,886 76	"	93,662	7,443 10	5,253 30	339,078 81
<b>Totaux . .</b>	<b>379,820 61</b>	<b>646,628 "</b>	<b>147,645 48</b>	<b>685,624</b>	<b>30,408 52</b>	<b>8,581 83</b>	<b>1,898,528 44</b>

(<sup>1</sup>) Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme globale de fr. 49,108 69 à titre de subside, à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.

(<sup>2</sup>) Pour Charleroi, on a réparti également aux trois dernières rubriques, une somme de fr. 18,759 69 dépensée en frais d'hôpitaux.

(<sup>3</sup>) Le service médical du Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours, lesquelles se bornent à accorder des secours pécuniaires aux ouvriers blessés et nécessiteux.

(<sup>4</sup>) Pour la caisse de Luxembourg, les frais de médicaments sont confondus avec ceux des médecins.

CAISSES.	Montant des secours par tête d'ouvrier affilié.				
	Argent.	Médica- ments.	Divers.	Hono- raires des médecins.	TOTAUX.
Mons . . . . .	Fr. 8 73	Fr. 0 44	Fr. 1 15	Fr. 3 24	Fr. 13 56
Charleroi . . . . .	8 18	2 34	1 46	3 36	15 34
Centre . . . . .	8 70	"	"	"	8 70
Liège . . . . .	13 70	5 51	0 75	3 17	23 13
Namur . . . . .	5 95	2 26	0 78	2 92	11 91
Luxembourg . . . . .	4 58	"	"	( <sup>1</sup> ) 7 24	11 82
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>9 68</b>	<b>2 33</b>	<b>0 98</b>	<b>2 82</b>	<b>15 81</b>

(<sup>1</sup>) Y compris les médicaments.



Si, à la susdite somme de fr. 15.81 nous ajoutons, d'après la même base, le montant des pensions et secours alloués par les caisses communes de prévoyance, soit fr. 21.74, nous obtenons un total de fr. 37.55 correspondant très sensiblement à 3.9 % du gain annuel moyen de l'ouvrier.

Dans ces dépenses, les retenues sur salaires ne figurent que pour fr. 485,568.38, soit un peu plus de 10 %. Le reste provient, à concurrence de plus de 85 %, des subventions des exploitants, et pour le surplus, des intérêts de l'avoir.

La production de nos charbonnages en 1896, ayant été de 21,252,370 tonnes, c'est donc de fr. 0.2038 à la tonne qu'a été grevé le prix de revient du chef des subventions accordées et des retenues opérées en vue des pensions et secours alloués tant par les caisses communes que par les caisses particulières ; 2 c. 28 proviennent de retenues sur salaires et 18 c. 10 sont prélevés sur les autres frais qui entrent dans le prix de revient global de l'exploitation de la houille.

On sait <sup>(1)</sup> que le prix de revient pour 1896, a été de fr. 8.99 à la tonne dont fr. 5.55 de salaires, et que le bénéfice général à la tonne n'a pas dépassé fr. 0.51.

#### § 4. Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

Le nombre total des accidents déclarés en 1896 aux caisses communes de prévoyance a été de 375. 117 personnes sont été tuées et 258 grièvement blessées.

---

(1) Statistique des mines, etc., pour l'année 1896, par Ém. Harzé, p. 16.

Comparés aux chiffres correspondants des années antérieures, ces résultats permettent de constater une diminution du nombre total d'accidents et surtout un abaissement notable du chiffre des ouvriers tués qui est descendu à 0.97 ‰. Il est de loin le plus bas qui ait été atteint pendant la dernière période quinquennale.

C'est ce que fait ressortir le tableau suivant :

ANNÉES.	NOMBRE				
	d'accidents.	de tués.	de blessés.	de victimes.	d'ouvriers affiliés.
1892. . .	366	325	214	539	116,420
1893. . .	380	132	250	382	114,697
1894. . .	415	163	267	430	117,359
1895. . .	389	142	248	390	119,063
1896. . .	375	117	258	375	120,044
<i>Nombres proportionnels par 1,000 ouvriers affiliés.</i>					
1892. . .	3.1	2.8	1.8	4.6	1,000
1893. . .	3.3	1.2	2.1	3.3	1,000
1894. . .	3.5	1.4	2.3	3.7	1,000
1895. . .	3.3	1.2	2.1	3.3	1,000
1896. . .	3.12	0.97	2.15	3.12	1,000

La statistique dressée par l'Administration des mines, renseigne pour la même année 1896, 288 accidents, ayant causé la mort de 136 personnes et des blessures graves à 166 autres.

Nous avons déjà, dans notre précédent rapport, indiqué les motifs des différences qui existent entre ces renseignements.

**§ 5. Renseignements rétrospectifs.**

Nous terminerons ce rapport, comme d'ordinaire, par trois tableaux d'ensemble, faisant connaître quelle a été pendant la dernière période décennale, l'importance du mouvement des caisses communes de prévoyance et des caisses particulières de secours et indiquant en outre pour chacune des caisses communes, les nombres d'ouvriers des établissements qui y sont affiliés.

Il est aisé, en y jetant un coup d'œil, de se rendre compte des développements qu'ont pris ces institutions pendant la dite période.

Le nombre des ouvriers a augmenté en 10 ans de 20 %.

Le chiffre total des dépenses a crû dans une proportion bien plus grande encore; il a passé de fr. 3,344,084.47 à fr. 4,551,875.29.

Rien que du chef des caisses communes, les subventions des exploitants ont presque doublé; leur part contributive dans l'alimentation des caisses particulières qui était de fr. 1,209,167.99 en 1887, s'élève à fr. 1,627,662.64 pour 1896.

Ce nonobstant, et malgré une série d'années peu prospères, l'avoir qui atteint aujourd'hui la somme de 8 millions 237.038.66 francs, s'est accru en 10 ans, de 2 millions 328,524.70 francs.

Quant au nombre de personnes secourues qui était en 1887 de 14,263, il est maintenant de 18.757.

NOMBRE D'OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS.

ANNÉES	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liège.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.
1887 . . . . .	25,470	34,079	14,349	24,189	2,089	689	100,865
1888 . . . . .	26,750	34,216	14,666	25,532	2,372	569	104,105
1889 . . . . .	28,160	36,394	14,913	26,907	2,484	542	109,400
1890 . . . . .	29,656	39,003	16,047	28,812	3,135	551	117,204
1891 . . . . .	29,615	37,393	16,708	29,724	3,255	570	117,265
1892 . . . . .	27,355	39,487	16,619	29,437	2,930	592	116,420
1893 . . . . .	26,377	39,136	16,581	29,338	2,694	571	114,697
1894 . . . . .	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895 . . . . .	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896 . . . . .	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
Période 1887-1896 .	27,436	38,456	16,082	28,205	2,684	618	113,642

RECETTES DI				
ANNÉES	CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYAN			
	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subventions des provinces.
1887 . . . . .	250,268 53	1,155,470 88	44,558 71	9,800 »
1888 . . . . .	275,035 77	1,237,442 56	44,643 34	9,800 »
1889 . . . . .	334,007 53	1,377,108 06	44,474 99	9,800 »
1890 . . . . .	460,692 68	1,831,197 60	44,770 08	9,800 »
1891 . . . . .	414,649 13	1,989,828 87	44,306 37	9,800 »
1892 . . . . .	215,224 39	2,155,089 88	45,200 86	9,791 »
1893 . . . . .	193,955 90	1,985,339 08	45,208 08	9,791 »
1894 . . . . .	206,405 34	2,111,823 01	44,971 52	9,755 »
1895 . . . . .	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 »
1896 . . . . .	216,502 18	2,218,194 00	44,908 68	6,663 »

DÉPENSES DI				
ANNÉES	Pensions.	Secours.	Autres dépenses.	Frais d'administration.
1887 . . . . .	1,382,011 98	511,029 70	( <sup>5</sup> ) 7,176 »	47,563 08
1888 . . . . .	1,399,562 89	530,578 20	836 27	42,813 47
1889 . . . . .	1,421,704 72	545,372 76	2,442 63	42,348 20
1890 . . . . .	1,477,521 53	545,164 86	113 02	42,502 39
1891 . . . . .	1,504,204 29	578,338 37	13,737 01	43,884 »
1892 . . . . .	1,577 614 65	598,342 75	»	43,614 64
1893 . . . . .	1,703,195 40	621,240 75	»	46,857 93
1894 . . . . .	1,756,005 44	630,209 05	( <sup>6</sup> ) 1,760 »	53,069 77
1895 . . . . .	1,840,886 41	672,373 80	1,178 »	50,451 85
1896 . . . . .	1,912,070 39	697,096 37	»	44,180 09

(1) Compris fr. 5,525 99 en plus-value des titres de la caisse du Centre et deux legs à la caisse de Liège, s'élevant ensemble à 52,000 francs.

(2) Compris fr. 171,643 35 en plus-value de titres.

(3) Compris fr. 31,178 99 en plus-value de titres.

## K CAISSES (en francs).

		CAISSES PARTICULIÈRES DE SECOURS			TOTAL
Autres recettes.	TOTAL	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	TOTAL	GÉNÉRAL.
310,647 60	1,770,745 72	274,021 12	1,209,167 99	1,483,189 11	3,253,943 83
414,005 37	1,980,947 04	277,568 52	1,483,609 12	1,761,177 64	3,742,124 68
266,828 96	2,032,218 96	281,979 35	1,266,963 14	1,548,942 49	3,581,161 45
277,616 68	2,624,077 04	354,970 »	1,488,834 69	1,843,804 69	4,467,881 73
257,495 29	2,716,079 66	356,409 96	1,561,895 21	1,918,305 17	4,634,384 83
288,227 60	2,713,533 73	321,208 64	1,693,579 01	2,014,787 65	4,728,321 38
289,263 40	2,523,537 46	257,450 38	1,550,467 39	1,807,917 77	4,331,455 23
300,106 28	2,673,061 15	256,607 06	1,550,647 28	1,807,254 34	4,480,315 49
299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86

## X CAISSES (en francs).

TOTAL des caisses communes.	Caisses particulières de secours.	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses.
1,947,780 76	1,496,303 71	3,344,084 47	5,908,513 90	1,832,088 28
1,973,790 83	1,481,817 14	3,455,647 97	5,915,670 11	1,865,734 69
2,011,868 31	1,521,091 31	3,532,959 62	5,936,020 76	1,963,179 79
2,065,301 80	1,804,515 73	3,869,817 53	6,494,766 »	2,042,994 71
2,140,164 27	1,900,607 13	4,040,771 40	7,071,095 »	2,026,564 44
2,219,572 04	2,034,215 28	4,253,787 32	7,565,046 78	2,180,340 58
2,371,294 13	1,845,663 44	4,216,957 57	7,717,290 11	2,266,816 91
2,441,044 26	1,849,947 22	4,290,991 48	7,949,307 »	2,390,219 55
2,564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31
2,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16

) Compris fr. 14,004 36 en plus-value de titres.

) Frais de succession.

) Moins-value sur titres de la caisse du Centre.

## CHAPITRE II

OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE  
ET DES CAISSES DE SECOURSCAISSE DE MONS <sup>(1)</sup>.

Le nombre des établissements associés qui était de 18, à la fin de 1895, a, par suite de la fusion de la Société des Vingt-Quatre Actions avec celle du Rieu-du-Cœur et de la cessation des travaux du charbonnage de Ciplly, été réduit, en 1896, à 16, à savoir :

14 sociétés charbonnières y compris le Levant de Mons, inactif.

L'État belge, pour les chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain.

Un entrepreneur de transports par chevaux.

D'après les déclarations transmises par les affiliés :

Le nombre des ouvriers occupés en 1896, a été de . . . . .	28,002
Celui des journées de travail, de . . . . .	8,288,810
Le montant des salaires, de . . . fr.	23,808,490 50
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier, de . . . . .	849 52
Son salaire moyen journalier, de . . . . .	2 87

---

(1) Rapporteur, M. Dejaer.

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec le résultat des cinq années antérieures.

ANNÉES	NOMBRE		MONTANT des SALAIRES.	SALAIRE MOYEN	
	d'ouvriers.	de journées.		annuel.	journa- lier.
1891 . . . . .	29,615	8,984,242	Fr. 30,237,160	Fr. 1,031 52	Fr. 3 36
1892 . . . . .	27,355	8,295,126	24,106,625	881 73	2 91
1893 . . . . .	26,377	7,729,102	21,618,458	819 60	2 80
1894 . . . . .	27,198	8,086,138	23,160,806	851 56	2 86
1895 . . . . .	27,449	8,105,051	23,028,578	837 80	2 84
Moyennes . .	27,599	8,239,932	24,430,325	885 19	2 96
1896 . . . . .	28,002	8,288,810	23,808,490	849 52	2 87

Par rapport à l'exercice 1895, il y a, en 1896, augmentation de :

- 553, dans le nombre des ouvriers;
- 183.759, dans celui des journées;
- fr. 779.912,00 dans la somme dépensée en salaires;
- fr. 11.72 dans le salaire moyen annuel;
- fr. 0.03 dans le salaire moyen journalier;

Comparé à la moyenne de la période quinquennale précédente, le salaire journalier de 1896 est inférieur de fr. 0.09, ce qui, à raison de 296 jours de travail (chiffre de 1896) correspond à une diminution de frs 26.64 pour le salaire annuel.



**A. — Caisses communes de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite).**

Pendant l'exercice de 1896, les recettes ont été de fr. 860,698,48 se décomposant dans les trois postes suivants :

Sommes versées par les patrons :		
Cotisation à la caisse des accidents	fr. 476,169 81	
id. id. de retraite . . . . .	238,084 78	
Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts). . . . .	16,536 43	
	<hr/>	730,791 02
Subsides :		
État . . . . .	fr. 11.384 53	
Province . . . . .	2.466 00	
	<hr/>	13.850 53
Intérêts des capitaux placés et divers . . . . .	116.056 93	
	<hr/>	fr. 860.698 48

Les dépenses, pendant le même exercice, se sont élevées à la somme de fr. 737,753.09 à savoir :

Pensions et secours :		
Caisse des accidents . . . . .	fr. 501.854 74	
Caisse de retraite :		
Vieux ouvriers . . . . .	fr. 191.344 39	
Veuves de vieux ouvriers. . . . .	30.533 17	
	<hr/>	221.877 56
	<hr/>	723.732 30
Frais d'administration. . . . .	fr. 14.020 79	
	<hr/>	fr. 737.753 09

Dans leurs assemblées générales extraordinaires du 11 juin 1895 et du 9 juin 1896, les industriels affiliés ont modifié les articles 20 et 21, de manière à rendre impossible l'interprétation dont il s'agit.

Un arrêté royal du 14 juillet 1896 a sanctionné les changements apportés aux statuts.

L'avoir social était, en 1892, de fr. 2,378,140.27 se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisse des accidents . . . . .	fr. 2,048,093 45
Caisse de retraite . . . . .	330,046 82
	fr. <u>2,378,140 27</u>

Il s'est accru d'année en année, des excédents indiqués dans les tableaux précédents ; et il est devenu successivement.

ANNÉES.	CAISSE DES ACCIDENTS.	CAISSE DE RETRAITE.	ENSEMBLE.
	Fr.	Fr.	Fr.
1892. . . . .	2,048,093 45	330,046 82	2,378,140 27
1893. . . . .	2,129,611 47	401,798 34	2,531,409 81
1894. . . . .	2,222,880 99	471,876 64	2,694,757 63
1895. . . . .	2,308,960 97	510,764 58	2,819,725 55
1896. . . . .	2,397,069 87	545,601 07	2,942,670 94

Les trois tableaux ci-après donnent la répartition des pensions en viagères et temporaires, le nombre des pensions et leur montant pour chacune des deux caisses, pendant la période 1891 à 1896, ainsi que leur détail pour les années 1895 et 1896.

## a) Répartition des pensions.

ANNÉES.	PENSIONS VIAGÈRES.		PENSIONS TEMPORAIRES.	
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.
		Fr.		Fr.
1891 . . . . .	3,111	480,510 09	948	37,265 94
1892 . . . . .	3,535	529,635 91	974	38,534 31
1893 . . . . .	3,761	583,311 18	968	39,686 70
1894 . . . . .	3,924	609,402 78	1,003	39,016 26
1895 . . . . .	4,156	651,653 96	1,055	42,004 81
Moyennes . .	3,697	570,902 78	990	49,127 00
1896 . . . . .	4,358	681,870 71	1,072	41,861 59

## b) Nombre et montant des pensions.

ANNÉES.	NOMBRE DE PERSONNES PENSIONNÉES			MONTANT DES PENSIONS			
	Caisse des accidents.	Caisse de retraite.	Total.	Caisse des accidents.	Caisse de retraite.	Total.	par personne.
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1891. . .	"	"	4,059	"	"	517,776 03	127 56
1892. . .	3 405	1,104	4,509	448,581 81	119,588 41	568,170 22	126 "
1893. . .	3,428	1,301	4,729	464,111 76	158,886 12	622,997 88	131 74
1894. . .	3,476	1,451	4,927	469,665 81	178,753 20	648,419 04	131 60
1895. . .	3,565	1,646	5,211	485,422 16	208,236 61	693,658 77	133 11
Moyennes .	"	"	4,687	"	"	610,204 39	130 19
1896. . .	3,645	1,785	5,430	501,854 74	221,877 56	723,732 30	133 28

c) *Détail des pensions en 1895 et 1896.*

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES.		NOMBRE DES PENSIONNÉS.		MONTANT DES PENSIONS.	
		1895.	1896.	1895.	1896.
Caisse des accidents.	<i>A. — Pensions viagères.</i>			Fr.	Fr.
	Ouvriers mutilés, incapables de travailler . . . . .	1,316	1,398	274,552 56	292,958 57
	Veuves d'ouvriers, ayant péri par accident . . . . .	1,147	1,133	162,494 50	160,876 68
	Vieux parents d'ouvriers tués	47	42	6,370 29	6,157 90
	<i>B. — Pensions temporaires.</i>				
	Enfants et orphelins . . . . .	1,055	1,072	42,004 81	41,861 59
Caisse de retraite.	Vieux ouvriers . . . . .	1,285	1,366	181,723 50	191,344 39
	Veuves de vieux ouvriers. . . . .	361	419	26,513 11	30,533 17
Totaux . . . . .		5,211	5,430	693,658 77	723,732 30

**B. — Caisses particulières de secours.**

Contrairement à ce qui a été dit dans les comptes rendus des années précédentes, plusieurs charbonnages ont maintenu les retenues sur les salaires, au profit des caisses particulières statutaires. Au surplus, ainsi que je l'ai fait remarquer, les statuts de la caisse de prévoyance du Couchant de Mons ne stipulent rien au sujet du mode d'alimentation des dites caisses qui ont été rendues obligatoires par l'art. 6.

Le tableau suivant fait connaître le montant des dépenses des caisses particulières statutaires, ainsi que le détail de ces dépenses, pendant l'année 1896 et pendant les cinq années antérieures.

ANNÉES.	MONTANT DES SECOURS.			Honoraires des médecins.	DÉPENSES TOTALES.
	Argent (1).	Médicaments.	Charbon et objets divers.		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1891. . .	292,967 13	16,126 60	20,858 45	92,351 70	422,303 88
1892. . .	315,724 42	20,794 89	22,627 69	92,346 20	451,493 20
1893. . .	216,516 75	13,608 98	18,782 42	91,530 03	340,438 18
1894. . .	213,308 41	12,492 85	22,014 11	89,445 46	337,260 83
1895. . .	221,664 37	11,250 73	31,855 69	91,289 55	356,060 34
Moyennes .	252,036 22	14,854 81	23,227 67	91,392 59	381,511 29
1896. . .	244,378 72	12,338 31	32,269 93	90,833 65	379,820 61

(1) Non compris les sommes consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours. Les frais nécessités par l'hôpital du Grand-Hornu réservé aux blessés du charbonnage, sont compris.

Outre les sommes inscrites dans la première colonne du tableau ci-dessus, les sociétés font des allocations diverses. Celles-ci se sont élevées, en 1896, à la somme de fr. 49,108.69, se décomposant comme suit :

Subsides pour l'instruction des enfants d'ouvriers	fr. 23,842 39
id. aux Petites-Sœurs des pauvres de Jemappes . . . . .	5,154 00
id. à l'hôpital de Frameries . . . . .	3,900 00
Charbon distribué gratuitement aux ouvriers . . . . .	10,212 30
Subside à une caisse non statutaire . . . . .	6,000 00
	fr. 49,108 69

Le nombre des personnes secourues par les caisses particulières statutaires était donné précédemment dans les rapports annuels de la commission administrative de la caisse commune de prévoyance. Il a été reconnu que les

relevés n'étaient pas toujours faits avec exactitude. En outre, au nombre des personnes secourues, figuraient celles qui ne l'avaient été que pendant un jour ou deux ; et les chiffres prêtaient à des interprétations fantaisistes sur les dangers auxquels les ouvriers mineurs sont exposés. Il eût fallu établir des catégories de personnes secourues, et la commission, jugeant que le travail statistique à exécuter en conséquence, serait long et sujet à erreurs, a préféré ne plus publier les renseignements en question.

#### CAISSE DE CHARLEROI (1).

Le nombre des sociétés affiliées à la caisse de prévoyance de Charleroi, est tombé au cours de la précédente année, de 38 à 36. Cette réduction, plus apparente que réelle, résulte de la fusion des écritures amenée par l'absorption des charbonnages de Bonne-Espérance à Montigny-sur-Sambre et d'Appaumée Ransart à Ransart respectivement par la Société anonyme du Bois Communal de Fleurus et la Société anonyme des Houillères-Unies du Bassin de Charleroi.

Comme précédemment sept compagnies charbonnières qui avaient ci-devant adhéré aux statuts ont cessé leurs opérations. La caisse a continué à faire face aux obligations qu'elles ont contractées pendant la période de leur activité.

Le nombre global d'ouvriers employés en 1896 dans les mines du ressort de la caisse de Charleroi s'est élevé à 42.157. Comparé au chiffre correspondant de l'année 1895, ce nombre accuse une augmentation de 267, soit de 0.6 %.

Ce personnel a touché en salaires la somme de fr. 41,816,094,63 pour 12,601,588 journées de travail.

Il résulte de ces chiffres que le salaire moyen annuel s'est élevé à fr. 991.91 en 1896, ce qui correspond à une majoration de fr. 32.28 relativement à celui de l'année 1895 qui n'avait atteint que fr. 959.63.

---

(1) Rapporteur M. Smeysters.

Cette augmentation représente 3.36 % des salaires payés pendant la précédente année. Elle confirme la bonne tendance des affaires charbonnières que nous signalions dans notre précédent rapport et nous autorise à espérer un relèvement proportionnel de la rémunération de la main d'œuvre.

Nous résumons dans le tableau suivant, les variations successives survenues dans le taux de cette rémunération pendant les 9 dernières années.

ANNÉES.	NOMBRE			MONTANT DES SALAIRES.	SALAIRE MOYEN		PROPORTION pour cent.
	d'ouvriers.	de journées.	de journées par ouvrier.		annuel.	journalier.	
1888 . .	34,216	10,209,607	298	Fr. 28,980,061 61	Fr. 846 97	Fr. 2 84	"
1889 . .	36,3 <sup>c</sup> 4	10,686,545	294	32,134,505 18	882 96	3 01	+ 4.25
1890 . .	39,003	11,483,845	294	43,244,857 08	1,108 75	3 76	+ 25.57
1891 . .	37,393	11,263,458	301	42,116,223 96	1,126 31	3 74	+ 1.58
1892 . .	39,487	11,694,106	297	38,516,187 40	975 41	3 29	— 13.39
1893 . .	39,136	11,427,336	294	35,305,400 38	902 12	3 08	— 7.50
1894 . .	40,804	12,176,835	298	38,558,280 94	944 96	3 17	+ 4.75
1895 . .	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896 . .	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36

Ces chiffres se rapportent aux ouvriers de toutes catégories.

Si l'on compare le salaire annuel moyen de l'ouvrier mineur proprement dit pendant les deux dernières années, on constate qu'en 1896, ce salaire s'est élevé à fr. 1286,40, somme qui dépasse de fr. 37.57 celle accusée pour l'année 1895, laquelle avait été de fr. 1248,83.

Cette plus value se chiffre par 3 %.

Ce léger relèvement des salaires s'est étendu aux autres ouvriers employés à l'intérieur de nos mines.

Cette catégorie de travailleurs qui, en 1895, avait touché fr. 839.23 ont vu leur salaire annuel progresser à fr. 869.32, ce qui se traduit par une majoration de fr. 30.09, ou de 3.46 %.

Quant au personnel employé à la surface, sa rémunération annuelle a passé de fr. 733.87 qu'elle était en 1895 à fr. 746.02 en 1896, correspondant ainsi à une avance de fr. 12.15 ou de 1.65 % seulement.

Les recettes totales de l'institution ont atteint en 1896, la somme de fr. 687,902.44. Elles dépassent de fr. 21,458.99 celles relevées en 1895.

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Subside de l'État . . . . .	fr.	13,635 31
id. de la Province . . . . .		2,086 00
Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers. . . . .		627,241 35
Intérêts des fonds placés . . . . .		44,939 78
		<hr/>
ENSEMBLE . . . . .	fr.	687,902 44
Elles avaient été en 1895 . . . . .	fr.	666,443 45
		<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . . .	fr.	21,458 99

Cette augmentation du fond d'alimentation de la caisse n'a malheureusement pas suffi pour compenser la progression toujours plus grande des charges et, cette année encore, nous nous trouvons en présence d'un déficit de fr. 13,007,95 que l'on a dû imputer sur l'avoir de l'institution. C'est là un mal qui, depuis plusieurs années, prend en quelque sorte un caractère chronique. Nos exploitants s'en sont préoccupés, mais en présence des modifications probables que la législature sera appelée à apporter au régime de nos institutions de prévoyance, ils ont cru devoir ajourner toute décision à cet égard.

Les dépenses ont atteint en 1896, la somme de



fr. 700,910.39, soit fr. 18,250.25 en plus de celles correspondantes pour l'année 1895, lesquelles s'étaient élevées à fr. 682,660.14.

Ces dépenses se subdivisent comme suit :

1° Pensions viagères. . . . .	374,482 26
2° Pensions temporaires . . . . .	46,755 43
3° Secours . . . . .	265,387 85
ENSEMBLE . . . . .	fr. 686,625 54

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'administration ou . . . . . 14,284 85

Nous obtenons un total . . . . . fr. 700,910 39

C'est le chiffre renseigné plus haut.

Comparée à celle qui représente les recettes de l'exercice, cette somme accuse un déficit de fr. 13,007.95 qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est traduit par une réduction équivalente de l'avoir social. Aussi, l'actif de la caisse qui atteignait au 31 décembre 1895, fr. 1,357,765.82 a-t-il été ramené à fr. 1,344,757.87 au 31 décembre 1896.

Le tableau suivant résume le mouvement des recettes et des dépenses pour la période s'étendant de 1888 à 1896 inclusivement.

ANNÉES.	RECETTES.	Dépenses.	DIFFÉRENCES.	
			Boni.	Mali.
1888 . . . . .	Fr. 497,341 32	Fr. 532,157 16	Fr. "	Fr. 34,815 84
1889 . . . . .	540,615 23	549,820 46	"	9,205 23
1890 . . . . .	707,877 40	560,531 76	147,345 64	"
1891 . . . . .	694,807 89	590,983 65	103,824 24	"
1892 . . . . .	644,536 55	604,141 81	40,394 74	"
1893 . . . . .	597,085 87	658,356 22	"	61,270 35
1894 . . . . .	654,244 01	655,388 06	"	1,144 05
1895 . . . . .	666,443 45	682,660 14	"	16,216 69
1896 . . . . .	687,902 44	700,910 39	"	13,007 95

Il nous montre que le boni afférent aux exercices 1890-1892 dépasse encore de fr. 155,904.51 le déficit survenu au cours des six autres années de la période 1888-1896, La bonne tenue des affaires charbonnières en permettant d'augurer un relèvement du taux des salaires pour l'exercice prochain, fait concevoir l'espoir de la disparition du mali que nous constatons depuis quatre ans.

Le tableau A annexé au rapport annuel de la Commission administrative, renseigne que des diverses Sociétés affiliées, seize seulement ont fourni un excédent de recettes sur les dépenses se chiffrant par fr. 52,535.75, alors que les 27 autres, en y comprenant les sept charbonnages inactifs, ont occasionné un surcroît de dépenses de fr. 111,919.94.

Il en résulte que le déficit réel de l'exercice 1896 atteint fr. 59,384.19 que l'apport des recettes diverses ramène au chiffre de fr. 13,007.95 renseigné plus haut.

Le montant des charges pour la période s'étendant de l'année 1888 à l'année 1896 incluse, s'établit comme suit :

1888 . . . . .	fr. 457,237 40	dont fr. 332,184 40	pour pensions
1889 . . . . .	fr. 466,092 68	dont fr. 333,053 80	"
1890 . . . . .	fr. 487,666 66	dont fr. 342,610 80	"
1891 . . . . .	fr. 505,473 18	dont fr. 351,976 60	"
1892 . . . . .	fr. 523,004 16	dont fr. 357,383 80	"
1893 . . . . .	fr. 566,391 66	dont fr. 392,812 00	"
1894 . . . . .	fr. 579,750 36	dont fr. 397,162 00	"
1895 . . . . .	fr. 629,107 40	dont fr. 404,537 80	"
1896 . . . . .	fr. 640,501 00	dont fr. 404.178 00	"
1897 . . . . .	fr. 663,512 00	dont fr. 415,037 00	"

Ce tableau montre la progression continue des charges annuelles qui, pour l'année 1896, offrent une augmentation de 23,011 francs dont fr. 10,859 pour pensions.

Rapprochées de l'avoir de l'Association qui s'élève à fr. 1,344,757.87 seulement, elles conduisent à cette conclusion que le capital de l'institution représente tout au plus deux fois le montant des dépenses obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 1897.

Il y a là une situation dont la gravité ne peut échapper à la clairvoyance de nos exploitants.

Le nombre d'ouvriers tués ou ayant succombé à leurs blessures s'est élevé pour l'année 1896 à 49; 66 ont été plus ou moins grièvement blessés.

Pendant l'année 1895, le nombre d'ouvriers qui ont péri avait été de 64, celui des blessés de 172, dont 106 n'ont pu être renseignés dans le rapport de cet exercice, parce qu'ils n'ont été signalés et secourus que l'année suivante.

Ainsi que nous le faisons ressortir dans notre dernier rapport, ce sont les éboulements, chutes de pierres, de houille, de bois, etc., ainsi que les chocs de wagons, de chariots, de cages, etc., qui ont, pour la plus grande part, contribué à ces accidents.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1896, le nombre global de pensions se divisait ainsi qu'il suit :

	Pensions viagères.	Pensions temporaires.
	2,413	863
Il a été accordée en 1896 . . .	248	97
	<hr/> 2,661	<hr/> 960
Retranchant les extinctions propres à l'exercice. . .	149	126
Il reste au 1 <sup>er</sup> janvier 1897. .	<hr/> 2,512	<hr/> 834

Soit au total 3346 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui, comparé à celui du précédent exercice, accuse une augmentation de 170 pensions.

Les 248 pensions viagères, jointes aux 97 pensions temporaires octroyées en 1896 comportent une dépense globale de fr. 37,395.40. Si nous en défalquons la somme de fr. 26,536.40 qui représente le montant des pensions éteintes, nous constatons que les charges s'en sont accrues de 10,859 ou 2,9 %.

Le tableau suivant renseigne le nombre de personnes secourues en même temps que les sommes distribuées pendant les neuf dernières années.

ANNÉES.	Nombre de personnes secourues.	Montant des pensions et des secours.	Somme payée en moyenne à chaque personne secourue.
		Fr.	Fr.
1888 . . . . .	4,285	516,086 57	120 44
1889 . . . . .	4,325	534,354 44	123 55
1890 . . . . .	4,484	545,369 91	121 62
1891 . . . . .	4,506	575,580 88	127 74
1892 . . . . .	4,931	588,958 28	119 44
1893 . . . . .	5,088	643,378 97	126 49
1894 . . . . .	5,132	640,678 75	124 84
1895 . . . . .	5,232	668,289 14	127 73
1896 . . . . .	5,297	686,625 54	129 62

Nous groupons dans le tableau suivant le détail des pensions et secours répartis par catégories de bénéficiaires pendant la même période.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	NOMBRE DE PENSIONS.								
	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1
<i>Pensions viagères.</i>									
1° Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler. .	357	381	480	424	434	444	464	489	
2° Veuves d'ouvriers ayant péri par accident . . . . .	541	536	544	536	620	630	610	582	
3° Parents d'ouvriers tués . . . . .	54	51	43	38	40	40	38	33	
4° Parents vieux ou infirmes . . . . .	840	876	914	979	1,010	1,100	1,182	1,249	1,
5° Divers . . . . .	351	322	315	295	271	262	248	232	
<i>Pensions temporaires.</i>									
Enfants, frères et sœurs, orphelins . . . . .	1,004	967	984	923	1,085	1,060	1,055	1,012	
<i>Secours.</i>									
Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,138	1,192	1,276	1,311	1,470	1,552	1,538	1,635	1,

Il résulte de ce tableau qu'à part une légère réduction sur le chiffre des dépenses faites au chapitre des pensions temporaires, le montant des pensions viagères comme celui des sommes attribuées à titre de secours ne font que progresser à chaque exercice. Nous ferons remarquer que, contrairement au but originel de l'institution, les dépenses de cette dernière catégorie atteignent 38,65 % des sommes totales liquidées et viennent ainsi s'opposer à un relèvement bien désirable cependant du taux de la pension attribuée aux victimes d'accidents.

## SOMMES PAYÉES.

	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
88								
r.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
88 36	79,197 43	83,271 43	88,055 91	90,730 22	94,537 21	97,376 82	102,038 83	103,985 91
23 87	123,283 55	120,956 60	123,131 61	125,722 51	150,075 99	139,377 81	135,940 59	132,661 20
80 41	6,018 42	5,593 87	5,355 70	5,227 11	5,628 50	4,893 46	4,455 87	4,331 44
85 59	79,037 59	83,718 29	88,705 65	92,345 82	98,994 19	105,884 „	113,748 64	121,062 47
93 31	13,803 07	13,933 68	13,474 „	12,829 83	13,133 85	12,100 58	12,614 18	12,441 24
88 92	48,093 31	49,891 21	46,120 51	47,869 94	52,278 13	50,501 23	49,997 73	46,755 43
26 16	184,920 63	192,002 75	210,737 50	214,232 85	228,931 25	230,544 85	249,493 30	265,387 85

Cette constatation que nous avons faite à différentes reprises, nous porte à formuler l'espoir de voir à bref délai aboutir législativement les vœux formulés en vue d'assurer une réparation plus large des accidents du travail et l'institution de pensions en faveur des vieux serviteurs de la mine.

Depuis sa fondation, la caisse de prévoyance de Charleroi a reçu fr. 23,666,652.77 et dépensé fr. 22,321,894.90, de sorte que son avoir au 1<sup>er</sup> janvier 1897, se chiffre par fr. 1,344,757.87 ainsi qu'il a été établi plus haut.

**Caisses particulières de secours.**

Nous rappellerons que depuis le 15 septembre 1882, les Sociétés affiliées ont assumé exclusivement l'alimentation des caisses de secours constituées auprès de chacune d'elles aussi bien que celle de la caisse commune de prévoyance.

Pour répondre à ce double service, les exploitants ont versé depuis cette époque, fr. 15,085,498.61 dont fr. 7,500,255.06 ont été affectés aux besoins de la caisse de prévoyance proprement dite et fr. 7.585,243.55 à ceux des caisses particulières.

Les dépenses imputées sur ces dernières caisses, pendant l'année 1890, se chiffrent par 646,628 francs qui se répartissent comme suit :

Secours en argent . . . . .	fr.	344,694	83
Médicaments . . . . .		92,398	22
Charbons . . . . .		26,904	25
Frais d'entretien dans les hôpitaux . . . . .		18,759	69
Divers . . . . .		28,237	48
	SOIT ENSEMBLE.	fr.	510,994 47
Les honoraires des médecins se sont élevés à . . . . .		135,633	53
	DÉPENSES TOTALES . fr.	646.628	00

Les frais médicaux et les frais pharmaceutiques joints à ceux d'hospitalisation figurent dans cette somme pour fr. 246,791.44 ou 36,62 % soit fr. 14.20 par ouvrier secouru et fr. 5.85 par ouvrier attaché aux charbonnages affiliés.

En 1895, le même service avait absorbé fr. 244,929.64 représentant 36,96 % de la dépense globale, fr. 13.74 par ouvrier secouru et fr. 5.85 par ouvrier affilié.

Les honoraires des médecins s'élevant à fr. 135,633.53, répondent à une quotité de fr. 3.22 par tête d'ouvrier affilié et fr. 7.76 par ouvrier secouru.

En 1895, les chiffres correspondants avaient été respectivement fr. 3.17 et fr. 7.45.

Les versements opérés par l'exploitant seul tant pour le service de la caisse commune de prévoyance que pour celui des caisses particulières de secours, ont atteint pour l'exercice 1896 écoulé, la somme de fr. 1,273,869.35 contre fr. 1,265,590.81 en 1895.

Nous avons condensé dans le tableau suivant, les dépenses des diverses caisses particulières de secours pendant la période 1888-1896.

ANNÉES.	DÉPENSES.			Moyenne par ouvrier.
	Honoraires des médecins.	Autres frais.	Ensemble.	
	Fr.	Gr.	Fr.	Fr.
1888 . . . . .	95,029 27	373,258 10	468,287 27	13 68
1889 . . . . .	103,025 10	374,150 70	477,185 80	13 11
1890 . . . . .	118,038 20	415,338 30	533,376 50	13 67
1891 . . . . .	114,015 16	423,124 73	537,139 89	14 38
1892 . . . . .	113,314 83	515,656 87	629,001 70	15 93
1893 . . . . .	116,068 39	483,123 75	599,192 14	15 31
1894 . . . . .	122,525 66	490,408 10	612,933 76	15 02
1895 . . . . .	132,848 90	529,759 96	662,608 86	15 81
1896 . . . . .	135,633 53	510,994 47	646,628 ,	15 34

Abstraction faite des frais d'administration qui restent sensiblement constants, les caisses de prévoyance et de secours ont nécessité ensemble en 1896, une dépense globale de fr. 1,333,353.54, c'est-à-dire fr. 31.63 en moyenne par tête d'ouvrier affilié.

En 1895, cette dépense avait atteint 1,330,898 francs ou fr. 31.77 par ouvrier.



La part contributive des sociétés affiliées dans l'alimentation des caisses se répartit comme suit :

A la caisse de prévoyance . . . . . fr.	627,241 35
Aux caisses de secours . . . . .	646,628 00
ENSEMBLE . . . fr.	1,273,869 35

Ce qui correspond à une allocation de fr. 30.22 par tête d'ouvrier affilié dont fr. 14.93 pour la caisse proprement dite de prévoyance et fr. 15.34 pour les caisses de secours.

En 1895, les chiffres correspondants avaient été de fr. 14.39 et fr. 15.81 ou fr. 30.20 par tête d'ouvrier affilié.

#### CAISSE DU CENTRE <sup>(1)</sup>.

La caisse du Centre comprend toujours les neuf sociétés affiliées ci-après :

La Société des charbonnages de Mariemont ;

"	"	Bascoup ;
"	"	Houssu ;
"	"	Haine-Saint-Pierre et la Hestre ;
"	"	Sars-Longchamps et Bouvy ;
"	"	La Louvière et la Paix ;
"	"	Bois-du-Luc ;
"	"	Strepy-Bracquegnies ;
"	"	Havré.

Le nombre d'ouvriers occupés dans leurs diverses exploitations, s'est élevé pendant le dernier exercice à 16956, soit 118 ou environ 6 % de moins que l'année précédente.

Ces ouvriers ont fourni, en 1896, 5,042,770 journées contre 5,021,405 en 1895.

La comparaison de ces chiffres accuse, pour 1896, une augmentation de 21365 journées de travail, soit 0,4 %.

---

(1) Rapporteur : M. L. Guinotte.

Le taux moyen des salaires par tête d'ouvrier qui, pour l'année 1895, s'élevait à fr. 963.43, atteint fr. 997.43 pour l'année 1896. L'augmentation du salaire annuel moyen s'élève donc à fr. 33.01 ou environ 35 %.

Adoptant comme terme de comparaison les salaires de l'année 1888, nous constatons qu'en 1891, il y avait augmentation de plus de 28 %, en 1892, de 14 % environ, en 1893, de 2 %, en 1894, de plus de 6 %, en 1895 de plus de 7 % et en 1896 de plus de 11 %.

Le prix moyen de la journée pour les ouvriers de toutes catégories, s'est élevé, en 1896, à fr. 3.35 pour un nombre de journées effectives de 297,4. Les chiffres correspondants pour 1895, étaient respectivement de fr. 3.27 et de fr. 294,9.

Les recettes de la caisse se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires. . . . .	fr. 211,405 42
Subvention égale des exploitants . . . . .	211,405 41
Subside de l'État . . . . .	7,235 52
Subvention de la Province . . . . .	1,448 08
Intérêts bonifiés en comptes courants . . . . .	45,655 54
<b>TOTAL DES RECETTES. . . . .</b>	<b>fr. 477.149 54</b>

En 1895, ces recettes ne s'étaient élevées qu'à fr. 472,212.24; elles ont donc augmenté de fr. 4937.65 ou 1 %.

Ce résultat favorable est dû au plus grand nombre de journées de travail et à la hausse des salaires.

Le montant des charges qui se chiffrait au 1<sup>er</sup> janvier 1896, par fr. 447,759.60, atteint fr. 476,391.60, soit une augmentation de 19,632 francs; par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1889, elle est de fr. 207,280.80.

En 1896, des pensions ont été servies à 1511 vieux ouvriers et veuves de vieux ouvriers au lieu de 1417 en 1895, de 1244 en 1894, de 1162 en 1893, de 1091 en 1892, de 1025 en 1891, de 971 en 1890, de 895 en 1889 et de 667 en 1888.

Les sommes distribuées de ce chef, suivant le même ordre, se sont élevées à fr. 218,471, à fr. 205,766, à fr. 200,024,

à fr. 171,586, à fr. 158,423, à fr. 153,094, à fr. 144,039, à fr. 93,178 et à fr. 75,551. L'augmentation en 9 ans, est donc de fr. 142,920 ou de 189 % environ.

Du fait de la mise en vigueur de l'arrêté royal du 3 août 1889, les charges ont augmenté de fr. 143,000 environ, mais les ressources se sont accrues d'environ fr. 174,000.

De 1895 à 1896, les charges du fait de pensions aux vieux ouvriers se sont accrues de fr. 12,705 et l'excédent de ressources est d'environ fr. 5000.

Pendant l'année 1897, les charges créées par le nouveau régime augmenteront encore. Les ressources suivront également une marche ascendante, grâce à une légère hausse des salaires, mais néanmoins on peut craindre que les dépenses ne soient plus élevées que les recettes. Déjà l'an dernier nous avons fait observer, que « *l'état prospère de l'industrie permettait le travail à semaine pleine, et que s'il venait à se modifier et à rendre le chômage nécessaire, la situation de la caisse deviendrait précaire* ». Nous devons maintenir ces appréciations, car c'est aux circonstances favorables du moment que l'on doit de constater encore des ressources suffisantes.

Il y a donc danger réel à retarder l'application du nouveau mode de retenues voté en 1891, par les ouvriers et les exploitants. Cette modification est soumise à l'approbation des autorités depuis lors, et il est regrettable qu'elle n'ait pas encore été approuvée.

Le fonds de réserve qui était de fr. 1,504,201.96 en 1895, s'élève à fr. 1,514,451.07, ce qui donne une augmentation de fr. 10,249.11; pour 1895 cette augmentation était de fr. 28,791.14 et pour 1894, de fr. 38,327.58.

Les dépenses se sont donc accrues dans une mesure beaucoup plus grande que les ressources et il est urgent de remédier à cette situation en conformité des propositions faites par les intéressés.

**Caisses particulières de secours.**

Les comptes en recettes et en dépenses soldent par un boni de fr. 5,064.75. En l'ajoutant aux soldes en boni antérieurs, il reste un boni de fr. 26,515.19.

Deux charbonnages sont en déficit au 31 décembre 1896; ils accusent un mali de fr. 12,744.29, soit fr. 594.46 d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

**Accidents.**

Le tableau suivant donne la statistique des accidents survenus depuis 1881 dans le ressort de la Caisse de prévoyance du Centre et qui ont donné lieu à des droits à des pensions <sup>(1)</sup>.

---

(1) Il est à remarquer que les accidents graves survenus dans les charbonnages du Centre ne donnent pas tous lieu à l'intervention de la caisse. Tel est le cas pour les accidents ayant entraîné la mort de veufs sans enfants, orphelins etc., etc.

ANNÉES.	Nombre d'ouvriers.	ACCIDENTS.		TUÉS.		BLESSÉS.	
		Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.
1881	12,662	26	2 05	17	1 34	9	0 71
1882	12,893	27	2 10	13	1 „	14	1 09
1883	13,486	37	2 74	20	1 48	17	1 26
1884	14,123	32	1 56	14	0 99	8	0 57
1885	14,037	30	2 13	22	1 56	8	0 57
1886	13,882	13	0 94	4	0 28	9	0 65
1887	14,349	18	1 25	11	0 77	7	0 49
1888	14,666	21	1 43	8	0 54	13	0 89
1889	14,913	21	1 41	9	0 60	12	0 80
1890	16,047	19	1 18	6	0 37	13	0 81
1891	16,701	17	1 01	6	0 36	11	0 66
1892	16,619	20	1 20	13	0 78	7	0 42
1893	16,581	14	0 89	10	0 60	4	0 24
1894	16,914	24	1 42	21	1 24	3	0 18
1895	17,074	17	0 99	11	0 64	6	0 35
1896	16,956	12	0 71	7	0 41	5	0 30

Le nombre d'accidents ayant donné lieu à des droits à des pensions, est donc le plus faible que l'on ait relevé depuis 1881.

#### CAISSE DE LIÈGE <sup>(1)</sup>.

Pendant l'année 1896, abstraction faite d'une exploitation de minerai de fer sans importance, 50 établissements miniers ont été en activité dans la province de Liège; ils

<sup>(1)</sup> Rapporteur M. Ad. Firket.

se décomposent en 42 mines de houille, 7 mines métalliques et 1 minière.

Cinq de ces établissements, qui se rangent parmi les moins importants et n'ont occupé que 164 ouvriers pendant l'année, ne sont pas affiliés à la caisse de prévoyance. Par contre, deux établissements qui n'exploitent plus leurs concessions, ont continué à faire des versements à la caisse en faveur d'ouvriers occupés à des services accessoires.

Non compris ces derniers travailleurs, peu nombreux d'ailleurs, les établissements affiliés ont employé en 1896, 29,650 ouvriers, c'est-à-dire 379 de plus qu'en 1895, lesquels ont reçu en salaires, déduction faite de toute retenue, la somme de 30,063,795 francs pour 8 millions 907,186 journées de travail.

En moyenne, le salaire journalier net de l'ouvrier a donc été de fr. 3.38 et son gain annuel de 1,014 francs. Comparativement à l'année 1895, le premier a augmenté de fr. 0.02, le second de 8 francs, soit l'un et l'autre d'à peu près 1 %.

### Caisse commune de prévoyance.

#### I. *Recettes et dépenses.*

Au chapitre des recettes résumé ci-dessous, signalons une majoration de fr. 8,765.96 de la somme versée par les exploitants, dont la cotisation est fixée à 2 % des salaires; cette majoration provient de l'augmentation du nombre des ouvriers et du taux des salaires.

De même que l'an dernier, aucun subside de la province ne figure dans ce relevé. Toutefois le conseil provincial, pour le budget de 1897, a rétabli et porté à 15,000 francs le subside que la province accordait à la caisse de prévoyance depuis l'origine de son institution. Malheureusement, parmi les conditions mises à l'octroi de cette allocation, il en est une qui crée de sérieuses difficultés en fixant pour les secours à accorder aux vieux ouvriers, un taux qui ne concorde pas avec le barème établi par le règlement de la caisse. Celle-ci a distribué en 1896, aux ouvriers inva-

lides 406,524 francs, somme supérieure de 15,526 francs aux dépenses correspondantes de 1895 et qui s'accroîtra probablement encore en 1897, même si ce barème n'est pas modifié. Dans ce cas, en admettant la même progression des dépenses de cette nature pour 1897, on voit que l'allocation de la province ne correspondra qu'à 3 1/2 % de celles-ci et ne permettra pas de majorer d'une manière sensible le taux des secours accordés aux vieux ouvriers.

Sommes versées par les exploitants . . . . .	fr. 607,613 58
Subvention de l'Etat . . . . .	11,460 89
Intérêt des capitaux placés . . . . .	<u>74,624 96</u>
Total des recettes. . . . .	fr. 693,699 43

Si la subvention des exploitants a augmenté par rapport à l'année 1895, le revenu des capitaux placés a diminué de fr. 1,620.06 et la caisse n'a reçu aucun don extraordinaire. Aussi la totalité des recettes n'a-t-elle augmenté que de fr. 1,792.13 relativement à l'année précédente.

Par contre, les dépenses se sont accrues de fr. 22,339.26, malgré l'extrême modération des frais d'administration, par suite des charges toujours croissantes de l'institution. Leur augmentation a donc dépassé de fr. 20,547.13 celle des recettes.

Les dépenses de 1896 ont atteint la somme de fr. 679,699.39 dans laquelle les pensions et secours interviennent pour fr. 670,986.32; elles se subdivisent de la manière suivante :

Pensions et secours . . . . .	fr. 670,986 32
Frais d'administration, impressions, service médical, etc. . . . .	8,545 23
Commissions de banque . . . . .	<u>167 84</u>
Total des dépenses. . . . .	fr. 679,699 39

L'excédent des recettes sur les dépenses qui, après avoir dépassé 150,000 francs en 1891 et 75,000 francs en 1892, avait déchu fortement à partir de 1893, est tombé de fr. 34,547.17 en 1895, à fr. 14,000.04 seulement en 1896.

Au surplus, le tableau suivant permettra de comparer le mouvement financier de cette dernière année à celui des cinq années précédentes.

ANNÉES.	Recettes.	Dépenses.	Excédent des recettes.	Avoir à la fin de l'année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1891. . . . .	753,277 93	602,030 81	151,247 12	1,952,856 42
1892. . . . .	683,752 38	608,188 24	75,564 14	2,028,420 56
1893. . . . .	652,084 80	618,312 70	33,772 10	2,062,192 66
1894. . . . .	672,502 67	631,360 30	41,142 37	2,103,335 03
1895. . . . .	691,907 30	657,360 13	34,547 17	2,137,882 20
1896. . . . .	693,699 43	679,699 39	14,000 04	2,151,882 24

## II. Pensions et secours.

Les deux tableaux suivants font connaître, pour chaque année de la même période quinquennale et pour l'année 1896 : le premier, le nombre des personnes secourues par la caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées; le second, la façon dont celles-ci ont été réparties entre les divers bénéficiaires.

ANNÉES.	Nombre de personnes secourues.	Montant des pensions et secours	
		total.	par personne.
		Fr.	Fr.
1891. . . . .	4,111	586,778 47	142 73
1892. . . . .	4,140	600,295 50	145 ,
1893. . . . .	4,155	610,321 "	146 89
1894. . . . .	4,282	623,199 "	145 54
1895. . . . .	4,439	649,245 50	146 26
1896. . . . .	4,534	670,986 32	147 99



DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES.	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES.					
	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Ouvriers mutilés. . . . .	708	727	718	760	777	809
Veuves d'ouvriers tués. . . . .	525	522	510	528	528	521
Veuves d'ouvriers mutilés . . . . .	72	76	82	87	87	90
Parents d'ouvriers tués. } Pensions viagères. . . . . Secours extraordinaires	58	43	38	35	34	33
	13	16	11	9	24	19
Orphelins de père et mère et enfants de veuves. . . . .	424	396	373	369	357	351
Indemnités aux veuves remariées. .	8	11	8	3	10	9
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents . . . . .	1,808	1,791	1,740	1,791	1,817	1,832
Vieux ouvriers et infirmes . . . . .	2,303	2,349	2,415	2,491	2,622	2,702
Totaux généraux. . . . .	4,111	4,140	4,155	4,282	4,439	4,534

## MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS.

1891	1892	1893	1894	1895	1896
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
121,116 00	122,964 00	125,196 00	128,700 00	133,908 00	140,028 00
85,032 00	83,160 00	83,256 00	84,888 00	84,600 00	85,608 00
6,432 00	6,984 00	7,944 00	8,160 00	7,992 00	8,304 00
6,444 00	5,928 00	4,860 00	5,292 00	4,800 00	4,500 00
1,580 00	2,714 00	1,204 00	1,100 00	2,885 50	2,261 32
26,136 00	24,768 00	23,112 00	22,488 00	21,912 00	21,036 00
1,800 00	2,475 00	1,800 00	675 00	2,150 00	1,825 00
248,540 00	248,993 00	247,372 00	251,303 00	258,247 50	264,462 32
338,238 47	351,302 50	362,949 00	371,896 00	390,998 00	406,524 00
586,778 47	600,295 50	610,321 00	623,199 00	649,245 50	670,986 32

Le tableau précédent montre que les secours aux victimes d'accidents ou à leur famille ont augmenté de fr. 6,214.82 en 1896, alors que le nombre des personnes secourues dépassait de 15 seulement le chiffre de 1895.

Il résulte aussi de ce tableau que les charges que la caisse de prévoyance s'est imposées en secourant les ouvriers âgés ou infirmes, continuent à croître rapidement. En 1896, elles ont atteint 406,524 francs, c'est-à-dire 61 % de la totalité des pensions et secours.

#### **Caisses particulières de secours.**

Le tableau suivant résume les opérations des caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liège, classées d'après la manière dont elles sont alimentées.

CATÉGORIES.	Nombre des mines.	OUVRIERS.		RECETTES.		DÉPENSES				TOTAL.
		Nombre.	Salaires bruts.	Retenues sur les salaires.	Subventions des exploitants.	Montant des secours.			Honoraires des médecins.	
						Argent.	Médicaments.	Charbon, pain, etc.		
a) Caisses alimentées exclusivement par les retenues sur les salaires . . . . .	Fr	815	Fr. 690,020	Fr. 15,140	"	Fr. 8,369	Fr. 3,296	Fr. 101	Fr. 2,312	Fr. 14,078
b) Caisses alimentées exclusivement par les subventions des exploitants . . . . .	26	18,240	19,006,080	"	381,833	226,691	87,681	15,409	53,783	383,564
c) Caisses mixtes . . . . .	7	7,098	7,076,905	104,450	85,626	113,398	49,149	4,415	22,884	189,846
Totaux . . . . .	38	26,153	26,773,005	119,590	467,459	348,458	140,126	19,925	78,979	587,488
Mines sans caisses particulières, affiliées à des compagnies d'assurances . . . . .	4	181	166,950	4,750	"	?	?	?	?	4,750
Mines dépendant de groupes d'établissements ayant une caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés (1) . . . . .	8	3,480	3,577,710	61,198	24,605	53,143	23,353	2,207	14,683	93,386
Totaux généraux . . . . .	50	29,814	30,517,665	185,538	492,064	401,601	163,479	22,132	93,662	685,624

(1) Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires ne concernent que les mines qui en dépendent.

De la comparaison de ce tableau avec celui que nous avons présenté dans notre rapport précédent pour résumer les opérations des caisses particulières de secours pendant l'année 1895, ressortent les différences suivantes :

- 1° Les retenues sur les salaires ont augmenté de . . fr. 10,590
- 2° Les subventions des exploitants ont diminué de . . 31,998
- 3° Les dépenses totales des caisses ont diminué de . . 71,627

Au sujet de ces différences, il convient de faire remarquer que la première s'explique surtout par la proportionnalité des retenues aux salaires et par l'augmentation du montant de ceux-ci dans les établissements où ces retenues alimentent partiellement la caisse de secours. Quant à la diminution des subventions des exploitants, elle est en relation avec celle des dépenses et provient de ce que, dans les mines où ces subventions alimentent seules la caisse de secours (catégorie *b* du tableau), les exploitants se bornent, en général, à y verser les sommes nécessaires pour en solder les dépenses.

D'autre part si, en faisant abstraction des quatre petites mines qui n'ont pas de caisse particulière de secours proprement dite et sont affiliées à des Compagnies d'assurances, l'on considère l'ensemble des opérations des caisses particulières et de la caisse commune de prévoyance, on constate que les établissements miniers de la province de Liège ont consacré à l'assistance des ouvriers et de leurs familles, pendant l'année 1896, une somme totale de fr. 1,351,860 32 dans laquelle le prélèvement sur les salaires n'intervient que pour 180,788 francs, c'est-à-dire 13,4 %.

#### CAISSE DE NAMUR (1).

Pendant l'année 1896, le nombre des établissements en activité, affiliés à la Caisse de prévoyance de la province de Namur, a été de 19 contre 20 pendant l'année 1895; et le nombre des établissements inactifs restés à la charge

---

(1) Rapporteur M. F. Tonneau.

de la dite caisse, — en absorbant une partie des dépenses sans lui apporter de ressources, — a été de 24 contre 23 l'année précédente.

L'ensemble des 43 établissements affiliés se décompose comme suit :

DÉSIGNATION.	EN ACTIVITÉ.	INACTIVES.	ENSEMBLE.
Mines de houille . . . . .	10	7	17
Mines métalliques . . . . .	4	13	17
Carrières . . . . .	"	3	3
Terres plastiques. . . . .	5	1	6
TOTAUX . . . . .	19	24	43

Les 19 sociétés en activité ont occupé, en 1896, dans leurs diverses exploitations, un nombre total de 2.553 ouvriers.

Le nombre total de journées effectuées a été de 746.162.

La somme totale des salaires payés pour ce travail a été de fr. 2,383,684 77.

Il en résulte que le salaire moyen annuel a été de fr. 933 68, soit un salaire moyen journalier de fr. 3 19.

Le tableau suivant donne la comparaison de ces chiffres pour les 5 dernières années.

ANNÉES.	Sociétés affiliées.	Sociétés en activité.	NOMBRE		Nombre de journées de journées par ouvrier.	Montant des salaires.	SALAIRE MOYEN	
			d'ouvriers.	de journées.			annuel.	journalier.
1892	43	24	2,930	845,913	288	Fr. 2,494,735 69	Fr. 851 45	Fr. 2 95
1893	42	22	2,694	776,502	288	2,110,080 13	783 25	2 72
1894	43	22	2,619	757,814	289	2,151,527 29	821 50	2 84
1895	43	20	2,639	762,121	289	2,264,364 10	858 04	2 97
1896	43	19	2,553	746,162	292	2,383,684 77	933 68	3 19

Le nombre des sociétés affiliées, en activité, a encore diminué en 1896, et n'a plus été que de 19 sociétés seulement au lieu de 20 en 1895.

Le nombre d'ouvriers affiliés a aussi été moindre et n'a plus atteint que le chiffre de 2,553, soit 86 ouvriers en moins.

D'autre part, l'industrie en général ayant traversé une période d'activité, la main d'œuvre a été recherchée, et le taux des salaires a subi une majoration notable.

C'est ainsi que le salaire moyen journalier a été, en 1896, de fr. 3,19 au lieu de fr. 2,97 en 1895, soit une majoration de fr. 0,22 par journée.

La somme totale des salaires payés, dans l'année 1896, par les industries minières de la province a donc également augmenté : elle s'est élevée à fr. 2,383,684 77 dépassant de fr. 119,320 67 la somme payée en 1895.

### Recettes

Les ressources de la caisse de prévoyance ont été en légère augmentation pendant l'année 1896 comparativement à l'année 1895. Cette augmentation provient uniquement de la subvention des exploitants qui a été plus élevée par suite de la hausse des salaires.

Les recettes totales de la caisse se sont donc élevées, en 1896, à fr. 45,826 78 qui se décomposent comme suit :

Cotisation des exploitants . . . . .	fr. 36,045 88
Subvention de l'État . . . . .	982
Subvention de la Province . . . . .	550
Intérêts des capitaux . . . . .	8,218 90
Remboursement d'un secours payé indûment. .	30
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 45,826 78</b>

Le tableau ci-dessous donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	Cotisations des exploitants	Intérêts des capitaux.	Subsides		TOTAUX.
			de l'État.	de la province	
1892	38.210.78	10.479.98	1.197.09	550	50.437.85
1893	32.814.25	10.308.28	1.097.78	550	44.770.31
1894	32.821.49	10.076.26	1.038.07	550	44.485.82
1895	34.380.40	9.230.58	996.15	550	45.157.13
1896	36.045.88	( <sup>1</sup> ) 9.094.95	982.00	550	46 672.83

(<sup>1</sup>) Y compris fr. 846.05, plus valeur sur vente de titres, intérêts et remboursement d'obligations.

L'élévation des salaires a donc produit une majoration des versements faits par les associés ; mais nous voyons que, malgré l'augmentation de fr. 1,665 48 apportée par les subventions des exploitants, l'augmentation des recettes totales pour l'année 1896, n'est que de fr. 669.55, les intérêts des capitaux ayant donné un millier de francs en moins qu'en 1895.

En dehors des recettes ordinaires, il est entré, comme produit extraordinaire, une somme de fr. 346.05 représentant le bénéfice réalisé sur la vente d'un titre de rente de 3 %.



Le total des recettes ordinaires et extraordinaires a, ainsi, atteint fr. 46,672 83.

En 1895, ce total, dans lequel était compris un boni de fr. 3,130 42 sur vente de titres de l'État Belge, avait été de fr. 48,287 55.

Les recettes définitives de 1896 sont donc restées inférieures aux précédentes de fr. 1,614.72.

### Dépenses.

Les dépenses totales de la caisse de prévoyance de Namur pendant l'année 1896 ont été de fr. 59,576 35.

Elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours . . . . .	fr. 57,114
Perception: . . . . .	1,087 50
Impression et expédition . . . . .	799 70
Dépenses diverses . . . . .	575 15
TOTAL . . . . .	<u>fr. 59,576 35</u>

Le total des dépenses pendant l'année précédente avait été de fr. 57,411 27.

Il y a donc une augmentation des dépenses pour l'année 1896 de fr. 2,165 08 provenant de pensions et secours payés en plus pendant cette année ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

DÉSIGNATION.	NOMBRE		MONTANT	MONTANT
	en 1895.	en 1896.	EN 1895.	EN 1896.
<i>Pensions viagères.</i>			Fr.	Fr.
Ouvriers mutilés . . . . .	46	48	10,540	11,120
Veuves d'ouvriers tués . . . .	93	93	16,905	17,025
Pères et mères d'ouvriers tués.	6	6	1,005	1,080
			28,450	29,225
<i>Pensions temporaires.</i>				
Orphelins de père et de mère .	"	"	15	"
Enfants d'ouvriers mutilés . .	23	22	641	592
Enfants de veuves. . . . .	26	20	880	712
			1,536	1,304
<i>Secours extraordinaires.</i>				
Personnes déjà pensionnées .	6	6	384	429
Proches parents du défunt . .	8	9	1,245	1,260
Ouvriers grièvement blessés .	129	128	22,682	24,416
Vieux ouvriers infirmes. . . .	4	4	480	480
			24,791	26,585
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>341</b>	<b>336</b>	<b>54,777</b>	<b>57,114</b>

Nous voyons que les pensions viagères ont augmenté en 1896 comparativement à 1895 de . fr. 775  
principalement pour les ouvriers mutilés; et que les secours extraordinaires aux ouvriers blessés ont également dépassé le chiffre de l'année précédente de . . . . . fr. 1794  
Soit . . fr. 2569

tandis que les pensions temporaires ont diminué de 232 francs pendant la même période, par suite de la disparition d'un certain nombre d'entre elles.

Le tableau suivant donne la comparaison des dépenses de la caisse pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	Pensions viagères.		Pensions temporaires.		Secours.		TOTAUX.		Frais d'administration.	ENSEMBLE.
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.		
1892	139	Fr. 27,080 37	60	Fr. 1,972 ,	132	Fr. 21.648 ,	331	Fr. 50,700 37	Fr. 2,393 88	Fr. 53,094 25
1893	140	26,410 ,	54	1.810 ,	130	23,181 ,	324	51,401 ,	2,819 85	54,220 85
1894	142	27,689 50	52	1.657 ,	145	23,906 ,	339	53,252 50	2,366 85	55,619 35
1895	145	28,449 82	49	1.536 ,	147	24,791 ,	341	54,776 82	2.634 45	57,411 27
1896	147	29,225 ,	42	1.304 ,	147	26,585 ,	336	57,114 ,	2,462 35	59,576 35

#### Situation de la caisse.

Il résulte de ce qui précède que les recettes régulières de l'année 1896 se sont élevées à fr.	45,826 78
Les dépenses ont été de . . . . . fr.	59,576 35
RESTE DONC UN DÉFICIT DE . . . fr.	13,749 57

En déduisant de cette somme le bénéfice réalisé sur la vente d'un titre de rente . . . .	346 05
et le remboursement d'une obligation sortie . .	500
Fr.	846 05

nous constatons que l'avoir de la caisse a diminué pour l'année 1896, de fr. 12,903 52.

En 1895, il avait diminué de fr. 9,123 72.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1896, l'avoir total de la caisse était de fr. 268,058 45.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1897, il était ainsi ramené au chiffre de fr. 255,154 93.

En faisant la comparaison des opérations de la caisse pendant les dix dernières années, nous obtenons le tableau suivant :

ANNÉES.	Recettes.	Dépenses.	Excédent en recettes.	Excédent en dépenses.	Avoir total à fin d'année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1887	40,000 45	59,898 45	"	19,898 "	314,177 96
1888	41,960 40	59,718 15	"	( <sup>1</sup> ) 17,757 75	304,148 32
1889	42,818 15	58,080 90	"	15,262 75	288,885 57
1890	61,216 12	54,933 65	6,282 47	"	295,168 04
1891	59,059 41	53,804 81	5,254 60	"	300,422 64
1892	( <sup>2</sup> ) 50,437 85	53,094 25	"	2,656 40	297,766 24
1893	( <sup>3</sup> ) 44,770 31	54,220 85	"	9,450 54	288,315 70
1894	44,485 82	55,619 35	"	11,133 53	277,182 17
1895	45,157 13	57,411 27	"	( <sup>4</sup> ) 12,254 14	268,058 45
1896	( <sup>5</sup> ) 46,672 83	59,576 35	"	12,903 52	255,154 93

  

( <sup>1</sup> ) En 1888, bénéfice sur remboursement d'obligations . . . fr.	7,728 11
( <sup>2</sup> ) En 1892, y compris bénéfice sur remboursement d'obligations.	16 82
( <sup>3</sup> ) En 1893, id. id. id.	11 00
( <sup>4</sup> ) En 1895, bénéfice sur vente d'un titre de rente . . . . .	3,130 42
( <sup>5</sup> ) En 1896, bénéfice sur vente d'un titre et remboursement d'obligation . . . . .	846 05

Le déficit annuel qui avait reparu en 1892, s'est accentué en 1893, en 1894, en 1895 et plus encore en 1896. Il ne pourra disparaître complètement, en années moyennes, que lorsque les charges laissées par les établissements et les exploitations qui ont cessé d'exister, se seront graduellement éteintes.

Les recettes et les versements se sont répartis comme suit, pendant l'année 1896, entre les différentes catégories d'ouvriers en distinguant les établissements en activité et ceux inactifs.

ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ.	Nombre.	Nombre d'ouvriers occupés.	Sommes payées par la caisse.	Sommes reçues par la caisse.	Boni.	Déficit.
Charbonnages . . .	10	2,267	32,166	32,602 69	436 69	"
Minières . . . . .	4	252	11,706	3,021 24	"	8,684 76
Terres plastiques . .	5	34	222	421 95	199 95	"
Totaux . . . . .	19	2,553	44,094	36,045 88	636 64	8,684 76
					8,048 12	

ÉTABLISSEMENTS INACTIFS.	Nombre.	Sommes payées par la caisse.
Charbonnages . . . . .	7	3,477
Minières . . . . .	13	8,823
Carrières . . . . .	3	540
Terres plastiques. . . . .	1	180
Totaux . . . . .	24	13,020

Les sommes payées en 1896, par la caisse de prévoyance pour les anciens établissements disparus ou inactifs, ne sont inférieures que de fr. 729,57 au montant du déficit constaté au bilan de cette année.

Les charges dont est grevée la caisse de prévoyance de Namur pour les établissements disparus qui ne lui fournissent plus aucune recette, continuent à diminuer progressivement, ainsi que le démontre le tableau ci-après.

Années.	Montant des dites charges.
1889 . . . . .	fr. <sup>e</sup> 16,126
1890 . . . . .	” 14,643
1891 . . . . .	” 13,865
1892 . . . . .	” 12,064 <sup>(1)</sup>
1893 . . . . .	” 11,545
1894 . . . . .	” 10,964
1895 . . . . .	” 10,762
1896 . . . . .	” 10,505

(1) Déduction faite de 2,955 fr. pour la mine de Namèche à Vezin-Houssois mise en non-activité cette année.

En outre de ces minières complètement éteintes, celles qui ont encore quelques ouvriers occupés ont reçu cette année de la caisse de prévoyance fr. 11,706 alors qu'elles ont seulement versé une part de contribution de fr. 3,021.24. soit encore un déficit de fr. 8,684.76 qui, ajouté aux fr. 13,020 ci-dessus, représente pour les associés actuels de la caisse une charge ancienne de fr. 21,704.76, alors que le revenu du capital et les subsides s'élèvent ensemble seulement à fr. 9,750.90.

Le nombre d'accidents ayant donné lieu à l'intervention de la caisse de prévoyance, pendant la dernière période quinquennale est renseigné dans le tableau ci-après.

ANNÉES.	Nombre d'ouvriers occupés	Accidents.		Tués.		Blessés.	
		Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.
1892	2,930	22	7.51	6	2.05	19	6.48
1893	2,694	26	9.65	3	1.11	23	8.53
1894	2,619	24	9.16	5	1.90	20	7.64
1895	2,639	15	5.68	2	0.76	14	5.30
1896	2,553	5	1.96	0	0.00	5	1.96

## Caisses particulières de secours.

Les caisses particulières de secours, de même que la caisse commune de prévoyance, sont alimentées exclusivement par les exploitants.

Les secours distribués, tant en argent qu'en nature par les caisses particulières en 1896, se sont élevés à fr. 30,408.52, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

DÉSIGNATION.	Sommes payées		Distribution			Frais d'hôpitaux.	Honoraires des médecins.	Dépenses diverses.	TOTAL DES DÉPENSES.	Nombre d'individus secourus.
	aux ouvriers blessés.	aux ouvriers malades et à leurs familles.	en médicaments	en charbon.	en vivres et habillements.					
Mines de houille .	11.595.17	2.703.20	5.202.80	701.50	58	290.80	5.760.20	822	1.133.97	1.285
Mines métalliques .	887.22	"	577.83	"	"	"	1.392.10	41	274.55	60
Carrières. .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Terres plastiques .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux . .</b>	<b>12.482.39</b>	<b>2.703.20</b>	<b>5.780.63</b>	<b>701.50</b>	<b>58</b>	<b>290.80</b>	<b>7.152.30</b>	<b>1.239.70</b>	<b>30.408.52</b>	<b>1.345</b>

Ces dépenses s'étaient élevées en 1895 à fr. 33,825.99 pour 1443 ouvriers.

"	"	1894	"	34,338.73	"	1361	"
"	"	1893	"	34,313.34	"	1487	"
"	"	1892	"	33,677.59	"	1546	"

## CAISSE DE LUXEMBOURG (1).

## A. — Caisse commune de prévoyance.

Recettes . . . . .	fr. 11,306.95
Dépenses . . . . .	9,556.85
BONI . . . . .	<u>1,750.10</u>

(Non compris fr. 84.75 intérêts d'un livret sur la caisse d'épargne).

Les recettes ont augmenté en 1896 de fr. 492.88.

Le salaire moyen a été de fr. 3.47 contre 3.36 en 1895.

Les dépenses ont augmenté de fr. 335.95 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1895, de fr. 26,286.76; au 31 décembre 1896, elle s'élevait à fr. 28,121.61.

Le nombre des établissements associés était à la fin de 1896 de 10, comprenant 10 exploitations qui ont employé en moyenne 726 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 196,020 journées de travail et reçu un salaire total de fr. 679,568, correspondant pour chacun d'eux à fr. 936.04 ou fr. 3.47 par jour.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenue sur les salaires des ouvriers . . . . .	fr. 5,096.76
Cotisation des exploitants . . . . .	5,096.76
Subside de l'État . . . . .	210.43
Id. de la Province . . . . .	113.00
Rente sur l'État . . . . .	720.00
Arriérés dus par un ancien exploitant d'ardoisières . .	70.00
TOTAL . fr.	<u>11,306.95</u>

(1) Rapporteur M. Fabry.



Les dépenses de 1896, en pensions et secours, ont été appliquées comme suit :

39 ouvriers incapables de travailler . . . . .	fr.	5,244.40
16 veuves d'ouvriers. . . . .		2,187.50
7 parents d'ouvriers . . . . .		435.00
13 ouvriers vieux et infirmes . . . . .		625.00
12 enfants. . . . .		430.00
3 secours. . . . .		150.00
		<hr/>
TOTAL . . . . .	fr.	9,071.90

Les charges de l'association étaient au 1<sup>er</sup> janvier 1897, savoir :

Pensions acquises, déduction faite des secours temporaires et des extinctions de l'année . . . . .	fr.	9,006.65
Frais d'administration . . . . .		484.95
		<hr/>
TOTAL . . . . .	fr.	9,491.60

Les charges étaient au 1 <sup>er</sup> janvier 1896 . . . . .		8,472 00
Soit en plus pour 1897 . . . . .	fr.	1,019.60

#### B. — Caisses particulières de secours.

Les recettes pour 1896 s'élèvent à . . . . .	fr.	9.739.48
Id. 1895 id. . . . .		9,092.43
		<hr/>
D'où une augmentation de. . . . .	fr.	637.05
Les dépenses en 1896 s'élèvent à . . . . .	fr.	8,581.83
Id. 1895 id. . . . .		10,066.91
		<hr/>
Les dépenses de 1895 étaient donc supérieures à celles de 1896 de . . . . .	fr.	1,485.08

**C. — Accidents.**

Ouvrier tué . . . . .	1
Ouvriers blessés. . . . .	2

**APPROUVÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE  
EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS :**

*L'Ingénieur en chef Directeur des Mines,  
Membre-Secrétaire,*

**LOUIS DEJARDIN.**

*L'Inspecteur général des Mines,  
Président,*

**LOUIS TIMMERHANS.**

---